



CCAS D'ETAMPES

DECISION DU PRESIDENT

N° CCAS-DEC-2026- 08

OBJET : Nomination d'un avocat afin de représenter la ville dans le cadre de l'enquête administrative initiée à l'encontre de Monsieur [REDACTED]

Le Président du Centre Communal d'Action Sociale d'ETAMPES,

VU l'article R123-21 du Code de l'Action Sociale et des Familles qui donne au Conseil d'Administration la possibilité de déléguer au Président ou au Vice-Président, pour la durée de son mandat, certaines attributions,

VU l'article R123-22 du Code de l'Action Sociale et des Familles qui en précise les conditions d'exécution,

VU la délibération du Conseil d'Administration du Centre Communal de l'Action Sociale n° CCAS-DEL-2026-02 en date du 14 avril 2026 par laquelle celui-ci a chargé son Président ou Vice-Président, par délégation, de prendre les décisions prévues à l'article R.123-21 du code susnommé.

CONSIDERANT que le Centre Communal d'Action Sociale d'Etampes a initié une enquête administrative à l'encontre de Monsieur [REDACTED],

CONSIDERANT que le recours à un avocat est nécessaire pour assister le Centre Communal d'Action Sociale d'Etampes dans le cas où cette procédure conduirait à la saisine du Conseil de Discipline,

DECIDE

ARTICLE 1 : De nommer comme conseil, le cabinet VDS Avocats, domicilié à Paris (75007) 35, rue Malar, pour assister le Centre Communal d'Action Sociale d'Etampes dans le cadre de l'enquête administrative initiée à l'encontre de Monsieur [REDACTED]

ARTICLE 2 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Versailles, dans un délai de deux mois, à compter de sa notification aux personnes intéressées, de sa publication et de sa transmission en préfecture.

ARTICLE 3 : Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera transmise à M. le Sous-Préfet d'Etampes, publié au registre des actes administratifs et dont ampliation sera transmise à :

- Cabinet VDS Avocats

Fait à Etampes, le 13 JUIL. 2026

Gilles BAYART
Président du CCAS d'ACTION SOCIALE

Certifié exécutoire, compte tenu de la publication le :

15 juillet 2026

